



PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA CÂLINETTE

Structure d'accueil de jeunes enfants



SOMMAIRE



1

P.1



2

P.2 à 6



3

P.7 à 13



4

P.14 & 15



5

P.16 & 18

P.19

P.20 à 26

1 LES OBJECTIFS DU PROJET D'ETABLISSEMENT



Le projet d'établissement a été élaboré par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Il est travaillé en fonction de la structure, de la population accueillie, des équipements de l'établissement et de son environnement. Il est construit en lien avec la politique petite enfance établie par la ville de Saint-Maixent-l'Ecole.

Il s'agit d'un document de travail servant de base, qui n'est pas figé car il doit s'adapter aux évolutions.

Les objectifs pour l'équipe sont de permettre aux professionnels de mettre en place une pratique éducative cohérente et validée de tous. Il les guide dans l'accompagnement qu'ils souhaitent proposer aux enfants accueillis à La Câlurette.

Nos objectifs principaux pour les enfants sont de favoriser leur bien-être, leur développement, leur épanouissement et leur intégration dans un milieu collectif. À travers ce projet, nous leur proposons un cadre cohérent autour des axes éducatifs choisis pour leur garantir un accueil au quotidien de qualité tout en privilégiant l'individualité de chacun.

Pour les familles, ce projet présenté lors de l'inscription de leur enfant, leur permet de découvrir le cadre du multi accueil. Il permet aux parents de s'inscrire dans la vie quotidienne de la structure, ils deviennent ainsi acteurs du projet. Grâce à nos échanges, nous prenons en compte au mieux les besoins des parents et des enfants pour permettre une continuité éducative entre les deux lieux de vie, ce qui apporte un cadre rassurant à ces derniers.

Le projet d'établissement est composé de quatre parties :

Le projet d'accueil qui définit les prestations d'accueil proposées, leurs durées et le rythme d'accueil. Il détaille également les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique.

Le projet éducatif, qui précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle et pour favoriser l'égalité filles/garçons.

Le projet social et de développement durable qui précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil en EAJE. Ce document permet de faire le point sur les pratiques, valoriser les points forts, identifier les marges de progression et mettre en place des actions concrètes pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles. Il s'agit d'un outil au service de l'amélioration continue, impliquant professionnels et familles dans une dynamique collaborative.



A- IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ET SON FONCTIONNEMENT

La Câlinette est gérée, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, par la commune de Saint-Maixent-l'École. Elle répond aux normes exigées par les textes en vigueur (cf paragraphe « préambule » du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil).

Elle est agréée par le Président du Conseil Départemental des Deux Sèvres. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 07h15 à 19h. La structure est fermée 4 semaines en été, 1 semaine à Noël, ainsi que le pont de l'ascension et 2 journées pédagogiques par an.

L'accueil est réservé prioritairement aux enfants de la commune de Saint-Maixent-l'École, puis de la communauté de communes Haut Val de Sèvres en fonction des places disponibles. Ils peuvent être accueillis à partir de l'âge de 10 semaines et jusqu' à la date anniversaire de leurs 6 ans.

La collectivité favorise l'inclusion de toutes les familles dans le respect de chacune et avec bienveillance.

La crèche travaille en collaboration avec la PMI, qui peut orienter des familles en difficultés, pour que leur enfant soit accueilli. Au même titre que les autres familles, le dossier est étudié en commission

B- LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCUEIL

Ils sont proposés pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des parents.

● ACCUEIL DE TYPE RÉGULIER :

Les enfants sont accueillis dans l'établissement de façon régulière, à temps plein ou à temps partiel. Le contrat fixe les jours et horaires d'accueil sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. Le contrat est adapté aux besoins des parents, à leurs impératifs, dans le respect du rythme de l'enfant et des contraintes de la vie en collectivité.

● ACCUEIL DE TYPE OCCASIONNEL:

Les enfants sont accueillis dans l'établissement de façon ponctuelle. La direction de la structure leur propose des créneaux en fonction des places disponibles. Il peut être un soutien en terme de répit parental. Ce type d'accueil ne convient pas aux familles qui ont besoin d'un créneau régulier.

● ACCUEIL D'URGENCE :

Cette formule est destinée à assurer en urgence, pour une durée maximale de 4 semaines consécutives, l'accueil d'enfants dont les parents se trouvent confrontés à une circonstance inattendue (hospitalisation, maladie ou accident de l'un d'eux, perte d'un mode de garde de façon soudaine...). La structure possède une place chez les cocons, et une chez les chrysalides/papillons.

● ACCUEIL « RSA » :

Le service insertion du département a réservé une place pour les familles bénéficiaires du RSA. L'enfant peut être accueilli pour une durée de 6 mois maximum. Les critères d'attribution sont décidés et validés par le service insertion.

C- ACCUEIL D'ENFANT PRÉSENTANT UN HANDICAP OU MALADIE CHRONIQUE

L'accueil des enfants en situation de handicap, ou atteints de maladie chronique, est un droit fondamental. Pour les établissements d'accueil non permanent de jeunes enfants, il est précisé dans le décret du 30 août 2021, art R2324-17, code de la santé publique.

La Calinette peut accueillir des enfants dans ces situations. L'accueil est alors discuté avec la famille, la directrice de la structure en tant qu'infirmière puéricultrice et le médecin référent en tant que RSAI (référent santé accueil et inclusion), ainsi que les professionnels extérieurs selon la situation.

L'accueil proposé n'est pas différent que celui d'un autre enfant puisque chaque enfant est accueilli dans son individualité. Certains aménagements peuvent avoir lieu si nécessaire. Nous utilisons beaucoup l'observation pour nous adapter et répondre aux besoins de l'enfant.

La collaboration avec la famille et les professionnels extérieurs est nécessaire pour la poursuite de l'accueil de l'enfant et garantir des conditions optimales au quotidien.

D- LES MOYENS MOBILISÉS

Description des locaux : Des travaux en 2017 ont permis la création d'une extension s'imbriquant autour de l'existant et permettant un accès de plain-pied. À partir du 1er janvier 2018, l'agrément de la structure est passé à 44 enfants.

Les enfants sont répartis en 3 familles différentes en fonction de leur âge et de leur développement psychomoteur (et de la place disponible)

- Les Cocons : de 10 semaines à l'acquisition de la marche,
- Les Chrysalides et les papillons : de 15-18 mois à leur scolarisation.

Chaque section possède une salle de vie, une salle de change et un dortoir. Les chrysalides et papillons ainsi que les grands cocons vont se restaurer dans le réfectoire. Chaque famille bénéficie d'un espace extérieur distinct mais des regroupements sont possibles.

Une salle d'activité se trouve à côté du réfectoire. Elle est utilisée quotidiennement par les enfants.

E- LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

● LA DIRECTRICE :

La Direction de la Calinette est assurée par Madame BARROT Aurélie, Infirmière Puéricultrice, qui a délégation du gestionnaire pour :

Assurer la gestion de l'établissement, qu'il s'agisse notamment de l'organisation et de l'animation générale de la structure, de l'encadrement et de la répartition des tâches du personnel, des interventions du médecin attaché à l'établissement et du concours d'équipes pluridisciplinaires extérieures ;
Assurer la gestion des places et des dossiers ;

Assurer le suivi des enfants : 0.30 équivalent temps plein sont dédiés à l'accompagnement en santé du jeune enfant selon l'article R2324-46 du code de la santé publique.

Définir puis présenter le projet éducatif et pédagogique de l'établissement aux familles avant l'admission de l'enfant.

Elle est tenue de signaler au médecin responsable de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou à l'occasion de son fonctionnement : une consultation médicale voire une hospitalisation ou un incident ayant nécessité l'évacuation des enfants (fuite de gaz ou incendie par exemple).

● L'ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS :

Ce poste est en attente de recrutement suite à un départ.

Elle a pour mission :

D'accompagner l'enfant vers l'autonomie en lien avec la famille et l'équipe des professionnelles.

Elle est garante du projet de vie, de la cohérence pédagogique dans l'équipe et avec les familles, des valeurs éducatives pour le bien-être des enfants au quotidien.

● L'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE EN DEHORS DU TAUX D'ENCADREMENT :

L'Auxiliaire de puériculture en dehors du taux d'encadrement :

Le poste est assuré par Madame BOISSEAU Céline. Elle partage ses missions entre les tâches administratives en binôme avec la directrice, ainsi que du temps auprès des enfants et des équipes en complément de l'éducatrice jeune enfant.

En l'absence de la Directrice et par délégation, la continuité de la fonction de direction est assurée par l'éducatrice de jeune enfant et/ou l'auxiliaire de puériculture.

● LE PERSONNEL AUPRÈS DES ENFANTS

Il est composé de :

- 7 auxiliaires de puériculture,

- 6 agents titulaires du CAP petite enfance dont 1 agent polyvalent (en section et renfort équipe adjoint technique)

Les agents auprès des enfants sont chargés, en étroite relation avec les parents :

- De répondre aux besoins fondamentaux de chaque enfant accueilli ;
- De veiller à son bien-être et à son épanouissement, tout en favorisant son autonomie, et ce dans le respect de sa personne.

● LES ADJOINTS TECHNIQUES

Elles sont 2 dont 1 agent titulaire du CAP petite enfance, elles travaillent sur le pôle ménage/cuisine/lingerie, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Elles sont renforcées dans leurs missions par l'agent polyvalent.

Le roulement des agents est effectué sur 12 semaines. Deux agents sont présents à l'ouverture et à la fermeture de la structure dont au moins une auxiliaire de puériculture.

4 agents sont positionnés chez les cocons et 7 agents chez les chrysalides/papillons. 2 agents interviennent dans toute la structure pour remplacer les congés. Les plannings sont établis plus d'un mois à l'avance. En cas d'absence, ce sont les professionnelles de la direction qui remplacent auprès des enfants, en premier lieu l'auxiliaire puis l'éducatrice jeunes enfants et enfin la directrice si besoin.

● LE MÉDECIN DE LA STRUCTURE : RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF (RSAI)

Il s'agit du Docteur FAVRIOU qui intervient dans la structure. Ses missions sont :

Informar, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique

Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service.

Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;

Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;

Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;

Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, en coordination avec la directrice, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;

Contribuer, en concertation avec la directrice, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.

Si la direction l'estime nécessaire, le médecin peut être interpellé pour avis médical sur l'état de santé d'un enfant. Il peut l'être aussi en cas de risque d'épidémie (maladie contagieuse).

● INTERVENANT ANALYSE DE PRATIQUE

Il s'agit du Docteur NOUVEL, pédopsychiatre. Il intervient à raisons de 10 séances par an pour l'ensemble de l'équipe divisé en 2 groupes

● LES RÉUNIONS

Il existe plusieurs instances de travail pour que les professionnelles se rencontrent et échangent sur les pratiques et fonctionnement :

Les réunions de sections : elles ont lieu 2 à 3 fois par trimestre et permettent aux professionnelles de chaque section de faire le point sur leurs projets et sur l'organisation. Si besoin, elles sollicitent la directrice ou l'EJE pour les accompagner sur ce temps.

Les adjointes techniques, l'équipe polyvalente ainsi que la direction se réunissent également régulièrement pour adapter l'organisation.

Les réunions de direction : elles ont lieu une fois toutes les 3 semaines. Une professionnelle de chaque section, une adjointe technique, l'EJE et la directrice se réunissent afin d'échanger les informations importantes. Celles-ci sont ascendantes et descendantes.

Les réunions d'équipe : elles se déroulent de 18h30 à 20h30 avec une fermeture ce jour-là de la crèche à 18h30. Elles sont obligatoires pour les professionnelles et au nombre de 5 par an. Sont abordés les problématiques actuelles, les congés des agents, les projets en cours (spectacle, fête, organisations) et le projet d'établissement.

Les journées pédagogiques : elles sont au nombre de 2 et ont lieu avant et après la fermeture de l'été. Une journée est accordée pour la formation de l'équipe et le travail autour du projet d'établissement. L'autre est plutôt destinée à préparer la rentrée après la fermeture : temps d'échanges, aménagement de l'espace en fonction des enfants accueillis, attribution et préparation des casiers, classeurs etc.

● QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

La collectivité prévoit une série de mesures pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des professionnels :

Un budget dédié a permis d'acheter du mobilier adapté pour les professionnels (tabouret, assise au sol, fauteuil pour les activités à table) pour les préserver des troubles musculo squelettiques. Des escaliers sous les plans de changes ont été installé afin de limiter le port des enfants.

Les plannings horaires ont été retravaillés afin qu'il n'y ait plus qu'un horaire de coupure (1h). Les professionnelles ont un roulement pour les horaires sur 12 semaines. Le temps de repas (30 minutes) est compris dans le temps de travail.

Des fauteuils ont été installés à l'étage dont un dans un petit espace à l'écart de la salle de pause afin de pouvoir s'isoler et se reposer.

L'ergonome du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale est venu à plusieurs reprises afin de pouvoir accompagner au mieux les agents en restrictions mais également pour des conseils pour les professionnelles qui en ressentaient le besoin.

La moitié de l'équipe a été formé à la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques (PRAP), la seconde moitié le sera en aout 2026.

La quasi-totalité de l'équipe a été formé à « la prévention des risques : l'affaire de tous ».

Ces formations permettent à l'équipe de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour limiter les risques dans leur quotidien de travail et à une réflexion commune pour proposer de nouvelles organisations pour optimiser leurs gestes et pratiques.

Le conseiller de prévention et le chargé de mission prévention (psychologue du travail) dédiés de la commune peuvent être sollicité à tout moment pour conseil et accompagnement sur la prévention des risques.

Un assistant de prévention propre à la câlinette a été nommé en la qualité de Mme Valérie ASTRUC.

Le projet est réévalué régulièrement afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant mais aussi d'améliorer les conditions de travail des agents : limiter les gestes répétitifs, le port de charges, le bruit.

3 LE PROJET EDUCATIF



Il a pour but de définir nos valeurs et nos objectifs éducatifs pour l'accueil des enfants afin d'assurer leurs soins, leur développement, leur éveil et leur bien-être. Ces valeurs et ces objectifs sont en lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant.

A- LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCUEIL

● LE PREMIER CONTACT ET LA PÉRIODE DE FAMILIARISATION

La période de familiarisation est un temps fort dans la réussite de l'accueil pour l'enfant et sa famille. En effet, l'enfant va découvrir de manière progressive son environnement, acquérir des repères (lieu, adulte, autres enfants, les odeurs, les bruits...) et accepter une séparation tout en maintenant une sécurité affective de ce dernier. Elle est ajustée aux besoins de chacun (enfants, parents, équipe), et individualisée en fonction du développement de l'enfant. Un projet d'accueil personnalisé est établi avec les parents lors de l'arrivée de l'enfant. Les parents seront ainsi rassurés de laisser leur enfant dans un environnement qui leur sera familier.

Grace à la familiarisation, les professionnels appréhendent de manière sereine l'accueil d'un nouvel enfant. Ils rassurent les parents sur leurs éventuelles appréhensions à laisser leur enfant. Ils le sensibilisent également sur le fait que l'enfant construit un lien d'attachement avec les personnes qui répondent régulièrement, rapidement et de façon adaptée à ses besoins. Ce fonctionnement a pour objet chez le nourrisson ou le jeune enfant d'assurer sa sécurité.

Lors du premier rendez-vous avec la famille, la direction présente le règlement de fonctionnement et le livret d'adaptation ainsi que les projets de la crèche. Elle fait visiter la structure aux parents et les différentes pièces de vie, quel que soit l'âge de l'enfant. Cela permet qu'ils rencontrent une majeure partie de l'équipe.

Suite à cette visite, le premier contact est programmé ce temps marque le début de la période de familiarisation.

Le premier jour, les parents restent et échangent avec la professionnelle. Ce temps dure entre 30 minutes et 1 heure.

Si cela est réalisable, une séparation est proposée dès le deuxième jour. Les parents restent dans la structure à proximité pour établir le dossier administratif avec la direction.

De manière générale, nous proposons des créneaux pour lesquels on augmente petit à petit l'amplitude horaire. Cela débute sur un temps d'éveil calme, puis un repas, puis un temps de repos, demi-journée, petite journée et journée complète.

Si ce temps apparaît comme indispensable, nous l'adaptons à l'enfant ainsi qu'aux besoins de la famille. En effet, parfois nous devons accueillir l'enfant très rapidement voir dans l'urgence.

Lors de cette période, les parents prennent et ont le temps de transmettre aux professionnels les habitudes de vie de l'enfant. Ce sont des moments de rencontres, d'observation, de mise en confiance, d'échanges, de mise en place des règles de fonctionnement réciproque.

Pour le passage des enfants de la section des cocons à la section chrysalides/papillons, des temps de familiarisation avec ce nouvel espace et les autres professionnelles se font en interne. Un temps peut être proposé aux familles avec leurs enfants au moment du passage afin de revoir la section ou va être accueilli leur enfant. Ils peuvent venir y passer un temps de jeu avec lui.

● L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN : LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

L'accueil est un moment très important pour l'enfant, la personne qui l'accompagne ainsi que celle qui va accueillir. L'accueil est individualisé et doit aider à la séparation de l'enfant et du parent. Les accueils sont échelonnés selon les contrats des familles.

L'accueil des enfants, toutes sections confondues, se déroule chez les cocons de 7h15 à 8h30. A partir de 8h30, les cocons poursuivent leurs accueils dans leur section et l'accueil des chrysalides/papillons se fait chez les chrysalides jusqu'à 9h30.

Chaque matin, le parent prendra un temps pour déchausser son enfant dans le SAS, déposer ses affaires dans son casier et venir auprès d'une professionnelle pour transmettre les informations du matin. Le choix des pieds nus est en accord avec la motricité libre, facilité par le chauffage au sol. Les accueils se font au fur et à mesure des arrivées.

Le parent doit transmettre les informations importantes de son enfant pour que l'équipe le prenne en charge de manière adaptée tout au long de la journée (état de santé, fatigue, traitement, changement inhabituel de comportement...) puis vient le moment de se dire au revoir. Ce temps, ni expéditif ou au contraire qui s'éternise, doit être verbalisé à l'enfant pour qu'il intègre le départ du parent. La majorité du temps, l'enfant est habitué à ce rituel mais parfois les pleurs peuvent survenir. Le parent doit pouvoir rassurer son enfant dans la mesure du possible et la professionnelle prête à l'accueillir pour le reconforter. Pour autant, ce n'est pas à elle de prendre l'enfant des bras du parent.

La section des chrysalides possède des baies vitrées donnant sur la cour. Les enfants peuvent ressentir des émotions partagées à revoir les parents partir donc il est important que le parent ne s'éternise pas dans la cour.

De même que le matin, les départs se font en fonction des horaires de contrats des parents. Jusqu'à 18h, les départs des chrysalides et des papillons se font chez les chrysalides puis à partir de 18h chez les cocons pour les trois sections.

Le soir, le temps de retrouvaille est nécessaire pour le parent et son enfant, puis la professionnelle raconte la journée de l'enfant. Au fil des années, les détails des transmissions sont moins présents. Les besoins primaires (repas, changes, sommeil) seront très détaillés pour les nourrissons et moins pour les moyens/grands voir même ne plus être abordés avant le départ à l'école. Les professionnelles s'attarderont sur les activités et les compétences de l'enfant observées au cours de la journée.

Pour éviter que le nombre d'enfants ne soit trop important, nous limitons également la venue des aînés dans les sections. En fonction de l'âge, ces derniers peuvent patienter quelques minutes dans le SAS. Lorsque les enfants jouent dehors, les aînés doivent patienter à l'extérieur de la cour de la crèche (espace protégé)

B-LE SOIN

● L'ALIMENTATION

Le repas est un moment de plaisir et de découverte sensoriel pour l'enfant, il développe les 5 sens : toucher/gouter/sentir/écouter/voir. C'est aussi un moment de convivialité. Les professionnelles prennent le temps d'échanger avec les enfants. Les aliments sont nommés en début de repas afin que l'enfant apprenne à connaître les différents aliments et puissent par la suite les reconnaître.

Les repas proposés aux enfants sont élaborés selon un plan alimentaire en collaboration avec le responsable du restaurant scolaire et une diététicienne. Ils sont préparés dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur (méthode H.A.C.C.P.) avec traçabilité des aliments. Les menus sont détaillés sur le tableau blanc, dans le couloir face aux casiers verts des cocons afin que les parents les consultent.

La majorité des aliments cuisinés sont issus de l'agriculture biologique ou certifiés, et proviennent, pour l'essentiel, de France et, dès lors que c'est possible, de la région Nouvelle Aquitaine.

Les repas débutent à 11h pour le déjeuner et 15h30 pour le goûter. Il se déroule de manière échelonnée pour tous les enfants, ainsi le rythme de l'enfant est respecté.

-> Dans l'espace cocons :

Pour les nourrissons, les biberons sont donnés dans cet espace. La poursuite de l'allaitement maternel, est possible et encouragé. Un « espace allaitement » est organisé au sein de la famille des cocons. Le lait maternel peut être fourni soit frais, soit congelé. La conservation doit se faire dans de bonnes conditions d'hygiène, dans des contenants identifiés avec la date et l'heure. Le transport doit se faire dans un contenant réfrigéré. (Voir protocoles auprès de l'équipe).

Pour les plus petits cocons, le repas est pris dans la section en individuel avec la professionnelle (en chaise haute), transat ou dans les bras.

La texture proposée est ajustée au développement de l'enfant en accord avec les parents et leurs habitudes à domicile. Il y a donc de la texture mixée, moulinée, petits morceaux.

Dès que l'enfant est en capacité de tenir une cuillère on lui en propose une pour qu'il commence à la porter à la bouche s'il le souhaite. La diversification alimentaire est une étape importante dans la vie de l'enfant. Elle est débutée par les parents et poursuivie à la crèche en concertation avec ces derniers.

-> Dans le réfectoire :

En fonction de leur autonomie, les grands cocons mangent dans le réfectoire avec les enfants Chrysalides/papillons sur des chaises à tablette. Pour les autres, ils sont à table avec des chaises lorsqu'ils sont capables de s'y installer seul.

L'enfant peut toucher, goûter, tripoter. Ainsi, les professionnelles favorisent la découverte du goût grâce à cette expérience.

Un lavage des mains est effectué avant l'arrivée dans le réfectoire. Chaque enfant peut choisir sa place. L'enfant est encouragé dans son autonomie, on lui propose de mettre et retirer son bavoir, laver son visage, puis d'aller déposer dans la pаниère à linge sale.

Les repas sont servis dans des plateaux à compartiments avec l'ensemble des aliments proposés (de l'entrée au dessert). Cela autorise l'enfant à manger dans l'ordre qui lui plaît, avec du plaisir et sans frustration.

Lorsque les enfants ont terminé, un gant humide leur est proposé afin de pouvoir nettoyer la bouche et les mains après le repas.

De l'eau est proposée aux enfants tout au long de la journée. Elle provient d'une fontaine installée dans les locaux de la Câlurette et contrôlée régulièrement.

En cas d'allergie alimentaire, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est réalisé à la demande des parents, en lien avec leur médecin traitant, le médecin de l'établissement et la responsable (ou son adjointe) de la structure. En dehors de ce cas médical il n'y a pas de repas de substitution pour les enfants ne mangeant pas de porc, de bœuf ou autre aliment.

● LE SOMMEIL

Le sommeil est fondamental pour le développement cérébral de l'enfant. Il lui permet de se construire, l'aide à grandir, à structurer, « classer » les moments de la journée et gérer ses émotions. En effet, Dormir permet aussi de récupérer de la fatigue de la journée, de rêver et de développer ses capacités intellectuelles, d'apprentissage et de mémoriser.

-> Chez les cocons

L'enfant est couché en fonction de ses besoins, dès qu'il présente des signes de fatigue (bâillement, frottement des yeux...). Ses rites d'endormissement, doudou, sucettes sont respectés et nous l'accompagnons si nécessaire en verbalisant ce moment.

Les enfants ne dorment jamais complètement dans le noir afin qu'ils puissent différencier le jour et la nuit.

Comme préconisé par la PMI, une surveillance est effectuée toutes les 10 mn afin de prévenir le risque dit « Mort inattendue du Nourrisson »

Un enfant qui dort ne sera pas réveillé, le réveil naturel sera respecté.

Pour éviter tout réveil dans la première phase de sommeil de l'enfant, il est important que les parents nous préviennent de tout changement d'horaire de départ.

-> Chez les Chrysalides/Papillons:

Pour la grande majorité des enfants de ce groupe, le temps de sieste se fait après le repas. Mais si l'enfant présente des signes de fatigue dans la matinée, un temps de repos lui est proposé.

Les enfants sont couchés en body ou sous-vêtements dans des lits couchette avec draps portefeuilles et couvertures (selon la saison). Chaque jour, les dortoirs sont organisés en fonction des enfants présents. Les enfants en accueil régulier ont une place définie dans le dortoir. Pour les enfants en accueil occasionnel, les professionnels veillent, dans la mesure du possible, à garder la place occupée précédemment.

L'accompagnement à l'endormissement se fait par la présence d'un adulte dans le dortoir. La professionnelle est contenante et aide l'enfant à s'apaiser en s'exprimant calmement, assise dans un fauteuil.

Selon le besoin de l'enfant, la professionnelle l'accompagnera à l'endormissement de façon plus individuelle notamment en s'asseyant prêt de lui.

Des jeux de lumière apaisants et de la musique douce peuvent être utilisés.

Si l'enfant ne semble pas prêt pour aller se reposer (lever tardif, arrivée à la crèche en début d'après-midi...), il peut rester pour des jeux calmes, dans la pièce de vie avec une professionnelle. Le temps de repos pourra alors être proposé un peu plus tard.

● L'HYGIÈNE ET LES SOINS CORPORELS

Au même titre que se nourrir, dormir, respirer, l'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne.

A son arrivée, l'enfant est accueilli toilette faite, couche propre et habillé dans ses vêtements de jour. Dans la journée, l'équipe effectue tous les soins d'hygiène nécessaires au bien-être de l'enfant : change, lavage des mains, du nez et du visage.

Les professionnelles permettent aux enfants d'être le plus autonome possible dans ce moment d'intimité.

Les changes sont effectués plusieurs fois par jour et selon les besoins. Le nécessaire à la toilette (gant, serviette, savon) ainsi que les couches sont fournis par la Câlurette.

En cas d'allergie ou d'intolérance aux produits/couches utilisés par l'établissement, les parents devront fournir le nécessaire pour remplacer.

Dans chaque section, les plans de changes sont équipés d'escalier, les enfants sont invités à les monter pour que la professionnelle puisse procéder aux soins.

Dès que l'enfant est à l'aise, le change debout peut lui être proposé. Ce moment est un temps privilégié avec l'adulte.

L'acquisition de la continence relève d'un processus naturel qui ne nécessite pas d'apprentissage : « on n'apprend pas à un enfant à être continent ». De ce fait l'acquisition se fait au rythme de

chacun : il est essentiel de travailler avec la famille, en associant l'enfant à ce qui se passe pour lui et en l'accompagnant vers l'autonomie. L'enfant est encouragé (les professionnelles proposent régulièrement le pot ou les toilettes) mais pas contraint.

Les enfants se lavent les mains après chaque passage aux toilettes et à chaque fois que nécessaire (sorties extérieures, activités...). Un lavabo adapté à leur taille est à leur disposition dans les salles de change.

Pour les enfants de la famille des cocons le lavage des mains s'effectue au gant.

La structure ou l'équipe ne se substitue pas aux parents pour donner les bains quotidiens, nettoyer les oreilles, couper les ongles, traiter les poux...

Les professionnelles répondent aux questions de l'enfant sur le corps, et veillent à demander leur consentement avant chaque soin. Si l'enfant refuse, elle patiente et repropose plus tard ou demande à une collègue de prendre le relais.

C- LE DÉVELOPPEMENT, LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉVEIL

● LE JEU ET LES ACTIVITÉS

Les professionnelles laissent l'enfant circuler, explorer et interviennent dans la scénarisation de l'espace, le choix des jeux et des jouets, le rangement. Elles accompagnent les enfants dans le jeu, elles jouent et partagent des moments de plaisir et d'encouragements, tout en les invitant à jouer entre eux. Même dans les situations de jeux libres, elles sont engagées pour adapter les propositions à ce qu'elles observent des enfants.

Sur le temps des accueils et des départs, une professionnelle reste disponible auprès des enfants tandis que la deuxième gère les transmissions.

Les professionnelles ont besoin d'être disponibles pour proposer des activités structurées. Les accueils se font donc jusqu'à 9h30 et reprennent à partir de 10h45.

L'enfant est incité à participer mais pas contraint. Il peut avoir besoin de se retrouver seul, de se reposer, de ne rien faire, de s'ennuyer, c'est également constructif.

Nous retrouvons deux espaces distincts : la section des cocons pour les plus petits ; le reste de la structure pour les grands cocons et les chrysalides/papillons :

-> Une salle d'activité avec un espace lecture/temps calme, un espace activités à table et un espace manipulation

-> Le couloir avec des jeux moteurs (tels que jeux à tirer, porteur,...)

-> Coté chrysalides avec un espace imitation, un espace voiture sur table, un espace construction et un coin lecture avec des livres à disposition.

-> Coté papillons avec une table d'activités (tels que pâte à modeler, peinture,...) et un espace motricité.

Dès que le temps le permet, les enfants vont à l'extérieur. Les professionnelles peuvent proposer des jeux roulants, ballons, toboggan, cerceaux... Les enfants peuvent s'aérer, courir, sauter, crier. Ils dépensent leur énergie sans restriction. Des ateliers peuvent être proposés (jeux d'eau, peinture à l'eau, chamboule tout...).

Il est demandé aux parents d'apporter des vêtements adaptés pour pouvoir sortir en tout temps : combinaisons chaudes, bottes de pluie, chapeau en cas de forte chaleur. (Notés au prénom et nom de l'enfant).

Nous proposons également des activités/jeux avec du matériel de récupération (sac à « bidules », cartons, bouteilles, papier, éléments naturels...)

● LE LANGAGE

Les professionnels s'adressent à l'enfant, communiquent avec lui quel que soit son âge et prennent le temps de l'interaction, qu'elle soit langagière ou pré-langagière : ils sont à l'écoute des intentions verbales et non-verbales de communication de l'enfant. Des temps de regroupement sont proposés aux enfants au cours de la journée avec des chants ou des histoires. Ces temps sont riches en échanges et vocabulaire pour l'enfant, il favorise également un repère dans le temps de la journée de l'enfant à la crèche.

La communication gestuelle associée à la parole est utilisée à la calinette. Elle consiste à proposer à l'enfant des signes simples (papa, maman, dormir, manger, changer sa couche, partir, revenir...) pour lui permettre d'exprimer ses besoins avant de savoir parler. Cependant les professionnelles encouragent les enfants à s'exprimer verbalement.

● LES INTERACTIONS ENTRE ENFANTS

L'accueil des jeunes enfants en collectivité permet aux enfants d'entrer naturellement et progressivement en relation avec leurs pairs et développer leur capacité sociale. Dès que les enfants deviennent plus autonomes, les interactions entre eux apparaissent notamment avec l'imitation : par exemple imiter un autre enfant ou mimer une scène du quotidien. Le jeune enfant ne maîtrisant pas toujours ses émotions, les interactions peuvent conduire à des pleurs, des cris voire des coups, mais aussi du partage avec des discussions et des rires.

L'aménagement de l'espace favorise les petits groupes d'enfant tout au long de la journée et donc l'interaction entre pairs et la professionnelle.

● LES ÉMOTIONS

Le jeune enfant n'est pas en mesure de réguler seul ses émotions (agréables et désagréables) du fait de l'immaturité de son cerveau. Il ne peut pas se raisonner lorsqu'un état d'alerte suscite chez lui des tempêtes émotionnelles de l'enfant.

L'adulte est le principal régulateur des émotions de l'enfant. Il les accueille, les comprends et les nomme à l'enfant. La proximité de l'adulte est particulièrement nécessaire lors des périodes de vive émotion, comme la colère, afin de sécuriser l'enfant par la parole, le regard et le geste. Elle l'est également pour que ce débordement d'émotions ne rejaille pas sur le reste du groupe.

Les professionnelles favorisent autant que possible une relation de proximité, d'empathie, de tendresse et d'affection avec l'enfant. Elles le prennent dans les bras, quand il en manifeste le besoin, lui donnent de la tendresse et des câlins.

L'expression des émotions ne fait pas l'objet d'interdits, l'adulte lui propose une façon de l'exprimer sans se blesser ou blesser un autre enfant.

Par exemple elle peut s'exprimer par des cris, taper du pied des coups de pied dans un coussin, un coussin de la colère est d'ailleurs mis en place depuis peu, les enfants peuvent faire un dessin exprimant cette colère et le glisser dans la bouche de la colère ou crier/mordre dedans.

● LE CADRE, LES REPÈRES ET LES INTERDITS

L'enfant a besoin d'un cadre fourni par l'adulte pour se sentir en sécurité et se développer. Le cadre éducatif permet de donner à l'enfant des repères sécurisants. Il n'a pas pour objet la discipline mais la capacité pour l'enfant à explorer à partir d'une base sécurisée.

L'adulte pose des limites en tenant compte des capacités ou du temps nécessaire, pour un jeune enfant, pour les comprendre et les appliquer.

L'enfant ne fait pas de caprices. Dans ses colères, il exprime un besoin frustré, et une difficulté à contrôler ses émotions et sa frustration. Ces compétences ne lui sont pas encore accessibles à ce stade de développement. La mission du professionnel est d'accompagner les enfants dans leur développement progressif de leurs compétences émotionnelles.

● L'APPROCHE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant. L'éveil aux arts et à la culture se fait par la pratique des enfants. Il s'agit d'un moment de partage entre les adultes (professionnels et familles) et enfants.

Le centre-ville de Saint Maixent l'école est accessible facilement à pied. De ce fait, des sorties sont organisées comme des promenades afin de se rendre à la médiathèque. Nous sommes équipés de deux poussettes 4 places, et selon l'autonomie, l'enfant peut se déplacer à pied.

Nous participons à la vie de la commune en accédant à des événements ponctuels (Saint-Maixent plage, RIFE festival des enfants du monde, RPE, passerelles avec les écoles maternelles).

Pour permettre aux enfants de faire d'autres découvertes, des intervenants viennent partager leurs compétences (intervenante musique, conteur, animateur motricité...).

Le livre est un support proposé au quotidien pour les enfants, Les professionnels guident l'enfant dans la découverte du livre que ce soit en activité libre, l'enfant peut alors le découvrir en l'observant et le touchant, ou par des lectures à voix haute par l'adulte.

La calinette propose un spectacle vivant permettant à l'enfant de s'émerveiller et observer. Il peut se dérouler dans la structure ou à l'extérieur. Il est à destination des enfants et leur famille.

L'équipe propose des semaines d'animation avant les fermetures (thème été et hiver)

Les parents sont invités à profiter de ces temps conviviaux avec leurs enfants.

La structure intègre le projet « Place des Familles » qui a lieu chaque année en mai. Ce projet est à l'échelle de la Communauté de Communes et les différentes structures mutualisent leurs moyens afin d'offrir un large panel d'actions autour de la parentalité et pour tous les âges.

● L'ÉGALITÉ GARÇON-FILLE

Les enfants ont tous besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné dans leur développement.

L'équipe veille donc à lutter contre les stéréotypes filles-garçons et les activités sont proposées de manière indifférenciée.

Par exemple les déguisements sont proposés à l'ensemble du groupe et les enfants valorisés dans leurs choix de déguisement peu importe ce qu'il représente socialement.

4

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

A- ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Saint-Maixent-l'École est une commune d'environ 7500 habitants, située dans le département des Deux-Sèvres. Elle fait partie de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre. La Calinette a ouvert le 1er septembre 1992. Au début avec un agrément de 30 places puis une augmentation progressive jusqu'à 44 depuis le 1er janvier 2018.

L'évolution de l'intercommunalité au 1er janvier 2014 permet de traiter la question de l'accueil du jeune enfant à la nouvelle échelle du Haut Val de Sèvre et tend à améliorer les réponses pour favoriser un accueil équitable des familles. Le Haut Val de Sèvre comprend 19 communes.

Le relais Petite Enfance « Le Relais des Lutins » à Saint Maixent l'école reçoit toutes les demandes d'accueils en tant que guichet unique. Il informe les familles de l'offre existante des modes de garde sur le territoire : assistantes maternelles à domicile, 1 MAM (maison d'assistantes maternelles) situé à l'hôpital de St Maixent l'école, 2 micro crèches privées et notre multi accueil.

Nous travaillons avec plusieurs partenaires :

Financiers et institutionnels : La CAF, la MSA, le conseil régional, le conseil départementale la direction des services vétérinaires, le CAMSP, Le CMP.

Plus localement : le restaurant scolaire, La Médiathèque, l'association Vent d'Ouest, les écoles, et divers intervenants pour des spectacles.

B- LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES FAMILLES À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nous veillons à donner une place aux parents et à accompagner la fonction parentale en plaçant les familles au cœur de l'accueil des jeunes enfants, que ce soit un accueil régulier ou un accueil occasionnel. Nous sommes là pour répondre aux besoins des parents et ce qu'ils souhaitent pour leurs enfants dans la structure.

Les pratiques des parents et des professionnelles sont complémentaires. L'échange entre les professionnelles et les parents est primordiale pour assurer une continuité entre le domicile et la structure.

Chaque professionnelle respecte la culture de chaque famille et elle ne juge pas les pratiques différentes de celles qu'elle connaît.

Les parents peuvent interpellier chacune des professionnelles ainsi qu'un membre de la direction tout au long de l'accueil de son enfant. Si ce dernier a besoin d'un temps d'échange, nous organisons des rendez vous rapidement. Selon le questionnement du parent, la directrice sollicite un agent en section qui connaît l'enfant au mieux dans son quotidien.

Les parents sont conviés à des spectacles organisés par la structure ainsi que des temps conviviaux pour marquer certains moments de l'année (la galette par exemple).

Les agents prennent les enfants en photo (avec autorisation parentale) tout au long de l'année lors d'activités particulières. Nous les partageons aux parents sur un cadre numérique puis elles sont données à la fin de l'accueil de l'enfant.

C- LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Les contrats d'accueils des enfants sont revus autant de fois que nécessaire pour s'ajuster aux besoins des familles.

La Calinette participe au mois de la parentalité « Place des familles » organisé par la communauté de communes du Haut Val de Sèvre. Toutes et tous, à tout âge, ont accès gratuitement aux animations : de l'information, du bien-être, des spectacles, des jeux, des énigmes à résoudre, des échanges et des rencontres, ...

Cette action a pour but de partager des temps ludiques en famille, de rencontrer d'autres familles et ainsi créer des moments de partages. Elle permet aussi aux familles participantes de connaître les différents acteurs du territoire (médiathèques, structures, événements destinés au famille existants sur le territoire). EN 2026, la ville de Saint Maixent proposera ces temps spécifiques de manière différentes puisqu'elle les proposera au sein des quartiers de la ville sur 2 mercredis afin d'aller à la rencontre des personnes qui participent moins à cet événement et de le faire connaître.

A cette occasion, les professionnelles proposent aussi des animations au sein de la structure, destinées aux familles la fréquentant : café des parents, temps de lecture KAMISHIBAI (petit théâtre à histoires) avec leur enfant, massage bébés.

Pendant la session 2025, l'équipe a travaillé sur 3 thèmes : alimentation, les écrans et l'acquisition de la propreté et les parents ont été invités à échanger sur ces thèmes. (Flyer en annexe).

D- LA DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour réduire l'impact environnemental, les professionnels de crèche intègrent à leur projet pédagogique la dimension environnementale, en lien avec le projet de la ville, en développant des actions concrètes au quotidien.

Nous respectons une démarche d'achats à long terme :

Pour le repas des enfants, des plateaux en inox et des verres en verre ;

Pour les espaces d'activités, des jeux en bois et en matériaux durables.

Nous sommes vigilants sur l'utilisation de l'énergie, nous limitons le lavage du linge systématiquement :

- Les enfants ont une panière attitrée avec la serviette du change, un emplacement pour le bavoir pour le ré-utiliser, un lit individualisé avec linge de lit (changé tous les 15 jours)
- Les parents utilisent des surchaussures lavables pour se déplacer dans la structure
- Les lumières sont à détection soit à variation d'intensité.

La structure est équipée d'une fontaine à eau. Les bouteilles d'eau servent uniquement à la reconstitution des biberons pour les bébés.

Nous opérons le tri des déchets.

Pour l'entretien, nos agents utilisent un nettoyeur vapeur, et ont considérablement réduit l'utilisation de produits.

5 PROJET D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL



Pour ce projet, qui émane du décret du 1er avril 2025, nous nous sommes appuyés sur des documents du site de la CAF.

La qualité de l'accueil repose sur trois piliers : une implication active des parents, des pratiques professionnelles adaptées aux besoins des enfants, et une attention particulière aux situations spécifiques.

L'observation est le principal outil de travail des professionnelles auprès des enfants. Elle permet de comprendre leurs besoins, de constater l'évolution du développement de l'enfant, et de réfléchir (en équipe) face à des problématiques rencontrées.

La charte nationale d'accueil du jeune enfant énonce 10 principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant (charte en annexe).

Une grille d'évaluation de la qualité d'accueil a été créée à partir de cette charte. Voici les 4 axes définis : - Accueil de l'enfant et de sa famille dans le respect de son individualité (culture, situation sociale, situation familiale...)

- Respect du rythme de l'enfant et de ses choix d'activité dans un environnement adapté, ouvert sur l'extérieur, tout en ayant un cadre clair et sécurisé.
- Projets de la structure, participation des familles, expériences artistiques et culturelles.
- Formation des professionnelles, temps de réunion et d'analyse de pratique.

● NIVEAUX :

1= inexistant, à créer

2= projet en cours, réflexion d'équipe

3= en cours d'application, satisfaisant

4= Maîtrise, très satisfaisant

1- . Accueil de l'enfant et de sa famille

CRITERE	OBSERVATION/INDICATEUR	NIVEAU (1-4)	COMMENTAIRES/ PISTES D'AMELIORATION
Accueil individuel, bienveillant et sécurisant	L'adulte se rend disponible et se met à la hauteur de l'enfant		
Relation de qualité entre la professionnelle et l'enfant	Attitude, écoute, vocabulaire adapté, verbalisation des actions		
Relation adaptée entre les professionnelles et les parents	Ecoute, soutien, conseils, respect des choix éducatifs, attitude bienveillante, posture professionnelle		
Confidentialité Respect de l'intimité de l'enfant	Nombre restreint de parents présents en même temps pour les transmissions, accueil dans le bureau (porte fermée) si besoin, respect du secret professionnel. Soin individuel, aménagement de la salle de change organisé pour le respect de l'intimité		

2- Respect du rythme de l'enfant, de ses choix d'activité, et environnement adapté

CRITERE	OBSERVATION/INDICATEUR	NIVEAU (1-4)	COMMENTAIRES/ PISTES D'AMELIORATION
Respect du rythme de l'enfant	Sommeil, repas, soins adaptés		
Enfant acteur	Libre choix des activités, autonomie de l'enfant respecté		
Espaces adaptés à l'accueil des enfants	Plusieurs espaces ouverts aux enfants : motricité, imitation, construction, lecture, manipulation, activités manuelles,		
Possibilité pour les enfants de jouer dehors, sortir de la structure	Trois accès individuels sur l'extérieur avec un espace commun, sortie en poussettes 4 places		
Les espaces et le positionnement des professionnelles favorisent l'autonomie et la sécurité affective	Itinérance ludique avec accompagnement des enfants, professionnelles positionnées sur chaque espace. Régulation du nombre d'enfants par pôle		
Matériel propre, en bon état, sécurisé et en quantité suffisante	Vérification régulière, réparation, achats de jeux/jouets auprès de fournisseurs spécialisés dans la petite enfance		

3- Projets de la structure, participation des familles, expériences artistiques et culturelles.

CRITERE	OBSERVATION/INDICATEUR	NIVEAU (1-4)	COMMENTAIRES/ PISTES D'AMELIORATION
Information des familles sur le fonctionnement et les projets de la structure	Visite de la structure avant l'accueil effectif de l'enfant, Règlement de fonctionnement et projet d'établissement remis aux parents, affichage. Temps d'échange prévus avec les professionnelles de section et avec la direction		
Les parents sont associés aux projets et temps festifs de l'établissement	Invitation des parents au spectacle dans la structure, café des parents (thèmes/période avant fermeture), accompagnement aux sorties		
Propositions d'activités avec intervenants extérieurs	Intervenant motricité, intervenante musique, conteur, sortie médiathèque, spectacles		

4-Travail d'équipe et dynamique professionnelle

CRITERE	OBSERVATION/INDICATEUR	NIVEAU (1-4)	COMMENTAIRES/ PISTES D'AMELIORATION
Libre communication dans l'équipe	Diverses instances : réunion d'équipe, de direction, de section, d'adjoints techniques et polyvalents		
Le projet éducatif est formalisé, vivant et partagé selon des valeurs communes	Travail en petits groupes pour faire évoluer les pratiques professionnelles, Le projet et les comptes rendus des différentes réunions sont accessibles à l'ensemble de l'équipe.		
Protocoles de santé, d'hygiène et de sécurité intégrés et respectés	Hygiène des mains, entretien des locaux quotidiens, exercices incendies et mise en sureté, mise à jour des protocoles		
Formation et accompagnement des professionnelles	Analyse de la pratique Formations CNFPT, formations internes à la collectivité, accès à la documentation professionnelle		
Connaissance des mesures de prévention de la maltraitance	Protocole Echange avec le médecin RSAI Echange avec la CRIP		

CONCLUSION

Le projet d'établissement est évolutif. Il est régulièrement questionné lors de nos différentes instances d'équipe pour être au plus près de nos pratiques quotidiennes.

Le projet est également validé par les élus de La ville de Saint Maixent L'école et il est partagé avec nos différents partenaires tels que la PMI et la CAF.

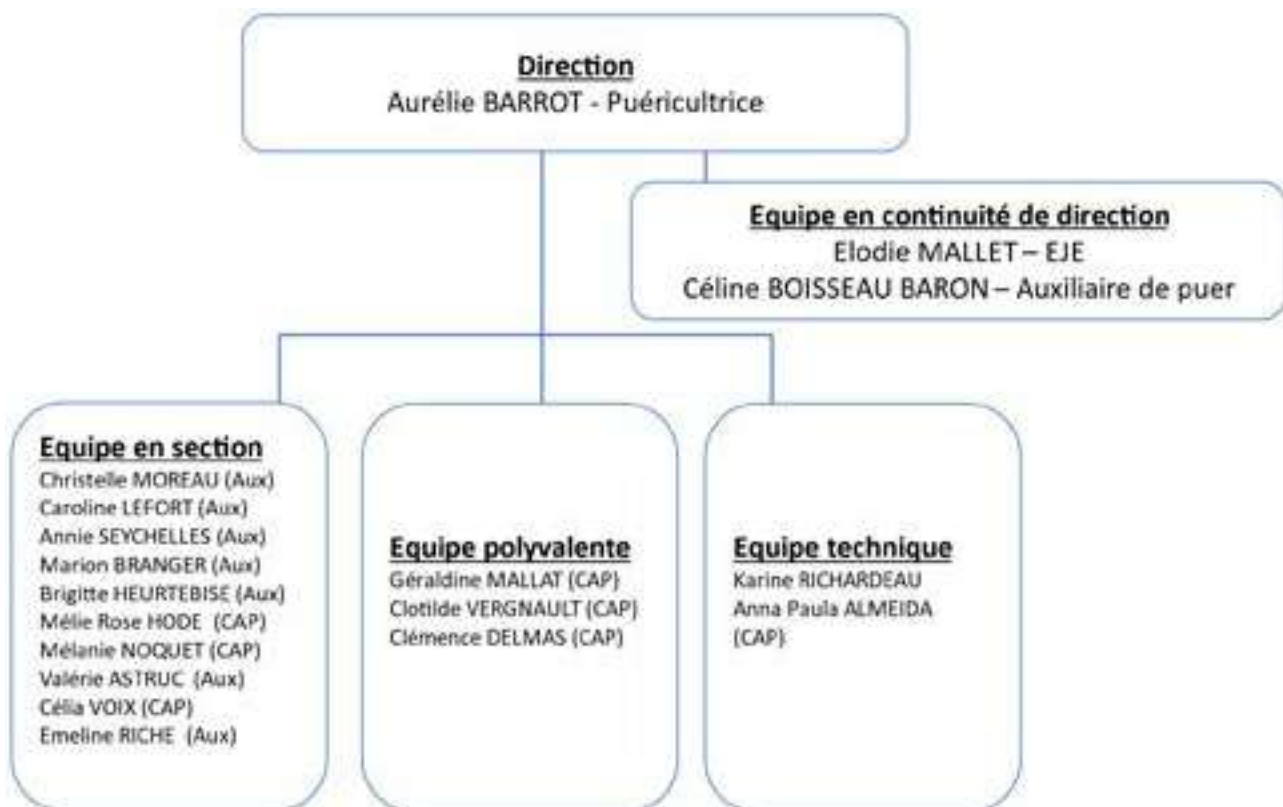
BIBLIOGRAPHIE

- > L'Article R2324-29 du Code de la santé publique Sous-section 3 : Organisation et fonctionnement.
- > Référentiel national de la qualité de l'accueil du jeune enfant, service public de la petite enfance, Ministère du travail, de la santé des solidarités et des familles.
- > Du projet éducatif au projet d'établissement en EAJE de l'écriture à l'action centrée sur l'enfant, Caroline Vattaire édition chronique social.
- > L'itinérance Ludique, une pédagogie pour apprendre à la crèche, Laurence RAMEAU, 2e édition, édition DUNOD.
- > Projet d'évaluation de la qualité de l'accueil EAJE, caf.fr
- > caf.fr



ANNEXES

ORGANIGRAMME STRUCTURE



PROJET EMILE JADOUL (fil rouge 2024/2025)

Cette année, en partenariat avec la médiathèque AQUA-LIBRIS, La Calinette a la chance d'accueillir l'auteur **Jeunesse Emile Jadoul le 22 mai 2025**. Il **proposera des temps de lecture dans les 3 sections et une animation peinture pour les plus grands**.

En amont de cette journée, les enfants vont s'immerger dans l'univers de l'auteur avec la lecture de ces différents albums au sein de la crèche mais également lors des sorties à la médiathèque et de la venue de l'intervenant médiathèque dans nos locaux. Nous allons proposer également des petits ateliers artistiques autour des héros de ces livres ! Vous pourrez découvrir ces productions lors du vernissage du **vendredi 4 avril** qui aura lieu à la médiathèque.

Voici une bibliographie de l'auteur qui a été proposé en lecture aux enfants de la structure

Mon écharpe, Gros boudeur, Juste un petit bout, Dans mes bras, 1,2,3 Sauter, Souffle Marcel, Au feu les pompiers, Gros pipi, Poule mouillée, Pas question ! Papa île, A l'école, Léon, Tout le monde y va, Un bisou tout là-haut, Calin express, Bonne nuit ma cocotte, Léon déménage, Coucou Père Noël, L'avaleur de bobos, Une histoire à grosse voix, Dans mon nid, A qui c'est ? Calin express, Le grand lit de Léon...



Projet soutenu par la communauté de communes Haut Val de Sèvre
et la DRAC Nouvelle Aquitaine.

STÉRÉOTYPE DE GENRE

STÉRÉOTYPES DU GENRE

Aujourd'hui, beaucoup d'adultes sont attentifs aux stéréotypes transmis aux enfants.

Néanmoins, influencé-e-s par notre éducation, nous continuons inconsciemment de prêter attention à certains comportements genrés au détriment des autres.



Souligner un comportement, c'est le valoriser. Et c'est ainsi que l'adulte envoie à l'enfant le message « C'est l'attitude que j'attends de toi ».

La fréquence de ces messages, depuis le stade fœtal, influence l'enfant au risque de le détourner de ce qu'il aime ou de ce qu'il est.

Invertissons la tendance !



FLYER ALIMENTATION

SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
Mairie de Saint-Maixent-les-Mines

ÉCOLE
de la Vallée

ALIMENTATION

PARTAGEONS UN REPAS,

Partageons un bon moment !



PAS À PAS, VOTRE ENFANT MANGE COMME UN GRAND. ET IL PEUT SE JOINDRE À VOUS POUR LE REPAS



MANGER ENSEMBLE APPORTE DE NOMBREUX BIENFAITS

- Favorise la communication et le partage
- Encourage de saines habitudes alimentaires chez l'enfant
 - Crée des souvenirs précieux
 - Renforce les liens familiaux

QUELQUES NOTIONS DE DIVERSIFICATION

- Dès 4 mois, quelques cuillères de purée ou de fruits cuits, lisses.
- A partir de 6/8 mois, votre enfant commence à mâcher, même s'il n'a pas encore de dent. Les aliments proposés seront moulus ou en morceaux tendres, très mous ou écrasés.
- Vers 10 mois l'enfant peut manger des petits morceaux à croquer.
- Dès 1 an il mange presque comme les grands en petits morceaux, en quantité adaptée à son âge.

LA NÉOPHOBIE ALIMENTAIRE



Vers 10 mois/2 ans, votre enfant peut refuser certains aliments. Cela va alors se traduire par un comportement différent de l'enfant face à son assiette : il va passer plus de temps à explorer sa nourriture, la toucher, frotter, la sentir...

Cette période est passagère, restez patient, ne compensez pas, encouragez-le à goûter sans force. Vous pouvez lui proposer de nouveau avec persévérance et en changeant les présentations et éviter la monotonie en jouant avec les épices et les herbes aromatiques.

EN RÉSUMÉ

Faire confiance à l'appétit de l'enfant : le parent sait quoi donner et quand, l'enfant connaît sa satiété.
L'éducation au goût est avant tout un plaisir.
La participation de l'enfant aux courses alimentaires et à la préparation des repas est conseillée pour lui apprendre à connaître les aliments : il les appréciera davantage.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.1000-premiers-jours.fr/>
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/brochure-pas-a-pas-votre-enfant-mange-comme-un-grand>

<https://www.mpeia.fr/art-nephobie/>



L'INSTALLATION AUX REPAS

L'enfant est confortablement installé assis sur une chaise adaptée à son âge. Il a des couverts adaptés.

Il est au calme, sans distraction, donc pas d'écrans !



LE PARENT MONTRE L'EXEMPLE : il encourage à goûter mais il ne force pas à manger.



Ne pas forcer l'enfant mais proposer lui quelques jours plus tard ce qu'il a refusé. Il faut souvent réessayer plusieurs fois, parfois jusqu'à 10 fois. Il est possible qu'au moment où votre enfant commence à manger seul, il mange moins. Éviter de donner à manger en dehors des repas pour compenser.

LE RYTHME DES REPAS

A partir de 4 à 6 mois, votre enfant commence la diversification alimentaire. Le nombre de repas diminue pour aller sur 4 repas par jour puis vers 1 an, le rythme alimentaire de votre enfant sera de 3 repas par jour + un goûter.

Les biberons de nuit peuvent engendrer un surpoids et des caries dentaires. Ils peuvent être arrêtés en douceur, en diminuant progressivement la quantité de lait puis remplacés par un biberon d'eau. Dans tous les cas, le biberon ne doit être laissé la nuit à la disposition de l'enfant.

* Laites, c'est que l'enfant prenne son autonomie pour manger seul et choisir ses aliments. Sa réussite devrait être un plaisir partagé avec l'enfant et l'adulte et une conquête d'autonomie... L'enfant se nourrit et l'adulte l'aide, plutôt que l'adulte donne à manger à l'enfant... L'enfant est actif depuis le début. - Anne Isabelle de Viguer, avril 2020

FLYER ENFANT & ÉCRAN

VOTRE ENFANT A BESOIN DE VOTRE REGARD



NE LAISSEZ PAS UN ÉCRAN VOUS SÉPARER

3-6-9-12



ENFANT de 0 > 6 ans ET ÉCRANS
La nature des risques



DÉPENDANCE PSYCHIQUE

TROUBLES VISUELS

DIFFICULTÉS DE GRAPHISME

BAISSE DES CAPACITÉS À ENTRER EN RELATION AVEC LES AUTRES

FAIBLESSE DES APPRENTISSAGES (LOGIQUE, MATHÉMATIQUES, LECTURE, COMPRÉHENSION ÉCRITE)

RETARD DE LANGAGE

RETARD DE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR

AGITATION, DIFFICULTÉS ATTENTIONNELLES





Serge Tisseron

- 3-6-9-12 Appréhender les écrans et grandir.
- Les dangers de la Némé pour les bébés.
- Manuel à l'usage des accros aux écrans, où comment garder à la fois mon ordi et mes parents.



Envoi Spécial : « L'addiction aux écrans - "héroïne numérique" »



Documentaire Public sénat : « Et si on levait les yeux ? Une classe face aux écrans »

À chaque âge, ses repères !

0 > 3 Ans

Il est préférable de lire des histoires, faire des comptines et jouer avec votre enfant au lieu de le mettre face aux écrans.

La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télévision dans la chambre.

Les écrans doivent toujours être accompagnés d'un adulte pour répondre et accompagner votre enfant dans son questionnement, mais aussi pour partager un moment de convivialité.



Fixer les règles claires sur les temps d'écran.

Jouer à plusieurs c'est mieux que seul.

Respecter les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Pendant les repas et avant le sommeil pas d'écran. Ne jamais les utiliser pour calmer votre enfant.



3 > 6 Ans

Les conséquences d'une sur-exposition aux écrans

- > retard du langage
- > capacités d'attention et de concentration amoindries
- > inaptitude à l'ennui (pourtant important pour développer l'imagination)
- > de comportement : changement d'humeur, agitation, isolement, agressivité...
- > sur la santé : manque de sommeil, obésité...
- > possibilité d'apparition de signes autistiques (balancements, regard fuyant, ...)

Tous ces troubles peuvent disparaître si nous contrôlons l'exposition aux écrans.

**MONTRONS L'EXEMPLE,
LAISSONS NOS PORTABLES
À LA CONSIGNE !**





MAIRIE DE SAINT-MAIXENT L'ECOLE

Place Léon Guyonnet
79403 Saint-Maixent l'Ecole

Ouvert au public du Lundi au Jeudi
de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

05 49 76 13 77 / contact@saint-maixent-lecole.fr



LA CALINETTE
Structure d'accueil de jeunes enfants

30 avenue de Lattre de Tassigny
79400 Saint Maixent l'Ecole

05 49 06 09 24 / lacalinette@saint-maixent-lecole.fr